

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00222 Numéro SIREN : 350 976 551 Nom ou dénomination : FEMINA STYL

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003443

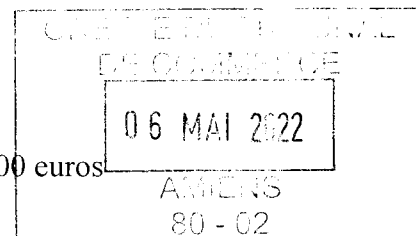
FEMINA STYL

Société par actions simplifiée au capital de 2.006.340,00 euros

Siège social : 6, rue des Trois Cailloux,

80000 AMIENS

RCS AMIENS 350.976.551



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 10 680 806,67 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 10 680 806,67 euros

A titre de dividendes 330 375,00 euros

Soit 11,56 euros par action de catégorie B

Le solde 10 350 431,67 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 52 371 773,74 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 31 janvier 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Paraphes

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 330 375,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

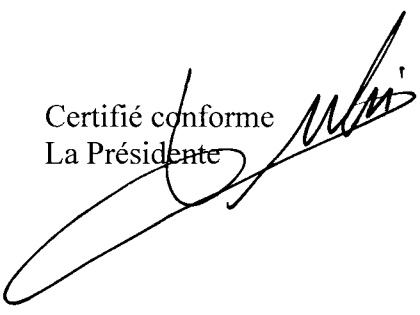
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

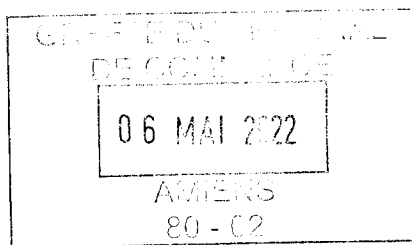
DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40% SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
31/08/2020	330.375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330.375,00 €	/
31/08/2019	330.375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330.375,00 €	/
31/08/2018	330.375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330.375,00 €	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Janvier 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente





**SAS
FEMINA STYL**

**6 RUE DES TROIS CAILLOUX
80000 AMIENS**

Exercice du 01 septembre 2020 au 31 août 2021
Comptes arrêtés au 31 août 2021

COMPTES ANNUELS

[Signature]
CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SA SECOVI

605 RUE SAINT FUSCIEN
BP 50067
80092 AMIENS

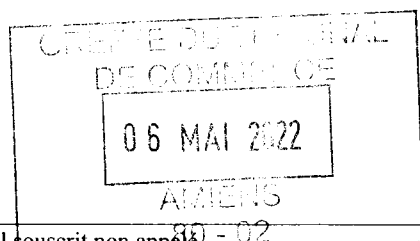


SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE	1
1.1. BILAN ACTIF	2
1.2. BILAN PASSIF	3
1.3. COMPTE DE RESULTAT NEGOCE	4
2. ANNEXE	6
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
2.2. NOTES SUR LE BILAN	10

ETATS DE SYNTHESE

SAS FEMINA STYL



BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/08/2021	Net 31/08/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	60 000,00	60 000,00		
Fonds commercial (1)	1 891 622,83		1 891 622,83	1 661 622,83
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	428 248,17		428 248,17	404 248,17
Constructions	8 702 829,80	5 901 784,93	2 801 044,87	2 958 361,98
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 455,73	9 108,28	4 347,45	4 573,23
Autres immobilisations corporelles	2 824 456,36	2 351 081,56	473 374,80	451 300,42
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	44 722 167,67	200 000,00	44 522 167,67	43 292 779,67
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	49 942,22		49 942,22	43 518,28
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	58 692 722,78	8 521 974,77	50 170 748,01	48 816 404,58
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	166,40		166,40	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	35 000,00		35 000,00	
Autres créances	90 976 781,00	624 832,19	90 351 948,81	73 272 956,93
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	6 803 246,47	1 368,00	6 801 878,47	10 301 667,45
Disponibilités	6 931 127,71		6 931 127,71	7 067 119,56
Charges constatées d'avance (3)	77 356,00		77 356,00	94 210,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT	104 823 677,58	1 368,00	104 197 477,39	90 735 954,44
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	163 516 400,36	8 523 342,77	154 368 225,40	139 552 359,02
(1) Dont droit au bail			1 419 030,88	1 189 030,88
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			88 038 243,00	

BILAN PASSIF

	31/08/2021	31/08/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 006 340,00	2 006 340,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 308 535,00	9 308 535,00
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200 634,00	200 634,00
Réserves statutaires ou contractuelles	13 258 191,77	13 258 191,77
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 021 342,07	36 367 795,85
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10 680 806,67	5 983 921,22
Subventions d'investissement	59 077,41	76 313,41
Provisions réglementées	204 137,00	204 137,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	77 739 063,92	67 405 868,25
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	48 917 116,24	47 404 951,03
Emprunts et dettes financières diverses (3)	26 140 286,43	23 648 350,63
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	422 263,89	137 766,72
Dettes fiscales et sociales	384 861,05	531 695,93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	735 401,10	395 481,18
Produits constatés d'avance (1)	29 232,77	28 245,28
TOTAL DETTES	76 629 161,48	72 146 490,77
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	154 368 225,40	139 552 359,02
(1) Dont à plus d'un an (a)	65 686 626,67	28 771 744,00
(1) Dont à moins d'un an (a)	10 942 534,81	43 374 746,77
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	9 337 830,87	12 029 932,27
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT NEGOCE

	31/08/2021	%	31/08/2020	%	Variation N/N-	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 630 787,66	100,00	3 805 503,68	100,00	-174 716,02	-4,59
Ventes de marchandises	894 176,57	100,00	874 817,73	100,00	19 358,84	2,21
Achats de marchandises	523 310,62	58,52	513 471,28	58,69	9 839,34	1,92
Variation stocks de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues	523 310,62	58,52	513 471,28	58,69	9 839,34	1,92
MARGE COMMERCIALE	370 865,95	41,48	361 346,45	41,31	9 519,50	2,63
Production vendue	2 736 611,09	75,37	2 930 685,95	77,01	-194 074,86	-6,62
Production stockée ou déstockage						
Production immobilisée						
Production de l'exercice	2 736 611,09	75,37	2 930 685,95	77,01	-194 074,86	-6,62
Achats de matières premières et autres appro.	5 712,36	0,16	5 651,87	0,15	60,49	1,07
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	837 516,56	23,07	854 694,09	22,46	-17 177,53	-2,01
Consommations	843 228,92	23,22	860 345,96	22,61	-17 117,04	-1,99
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	2 264 248,12	62,36	2 431 686,44	63,90	-167 438,32	-6,89
Subventions d'exploitation	80 860,43	2,23			80 860,43	
Impôts et taxes	134 194,66	3,70	123 631,46	3,25	10 563,20	8,54
Rémunérations	926 111,07	25,51	1 127 227,24	29,62	-201 116,17	-17,84
Charges sociales	186 813,84	5,15	304 775,63	8,01	-117 961,79	-38,70
Charges de personnel	1 112 924,91	30,65	1 432 002,87	37,63	-319 077,96	-22,28
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	1 097 988,98	30,24	876 052,11	23,02	221 936,87	25,33
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	9 830,76	0,27	43 130,70	1,13	-33 299,94	-77,21
Autres produits	4 524,27	0,12	76 505,08	2,01	-71 980,81	-94,09
Dotations aux amortissements sur immobilisati	530 703,72	14,62	578 165,41	15,19	-47 461,69	-8,21
Dotations aux provisions sur immobilisations			718,80	0,02	-718,80	-100,00
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	9 254,09	0,25	19 378,61	0,51	-10 124,52	-52,25
Autres charges et produits	-525 602,78	-14,48	-478 627,04	-12,58	-46 975,74	9,81
RESULTAT D'EXPLOITATION	572 386,20	15,76	397 425,07	10,44	174 961,13	44,02

COMPTE DE RESULTAT NEGOCE

	31/08/2021	%	31/08/2020	%	Variation N/N-	%
Bénéfice attribué, perte transférée						
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	11 517 027,28	317,20	5 543 442,98	145,67	5 973 584,30	107,76
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés	1 037 793,45	28,58	780 817,91	20,52	256 975,54	32,91
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	12 554 820,73	345,79	6 324 260,89	166,19	6 230 559,84	98,52
Dotations financières aux amortissements et pr	624 832,19	17,21			624 832,19	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	1 848 360,19	50,91	809 013,74	21,26	1 039 346,45	128,47
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	2 473 192,38	68,12	809 013,74	21,26	1 664 178,64	205,70
RESULTAT FINANCIER	10 081 628,35	277,67	5 515 247,15	144,93	4 566 381,20	82,80
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	10 654 014,55	293,44	5 912 672,22	155,37	4 741 342,33	80,19
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita	27 236,00	0,75	26 124,00	0,69	1 112,00	4,26
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	27 236,00	0,75	26 124,00	0,69	1 112,00	4,26
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	227,00	0,01			227,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capi	5 595,88	0,15	5 420,00	0,14	175,88	3,25
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles	5 822,88	0,16	5 420,00	0,14	402,88	7,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 413,12	0,59	20 704,00	0,54	709,12	3,43
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-5 379,00	-0,15	-50 545,00	-1,33	45 166,00	-89,36
TOTAL DES PRODUITS	16 308 059,85		10 275 524,35		6 032 535,50	58,71
TOTAL DES CHARGES	5 627 253,18		4 291 603,13		1 335 650,05	31,12
RESULTAT NET	10 680 806,67	294,17	5 983 921,22	157,24	4 696 885,45	78,49

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS FEMINA STYL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 154 368 225 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 680 807 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2016-07, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	1 661 623	230 000		1 891 623
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 000			60 000
Immobilisations incorporelles	1 721 623	230 000		1 951 623
– Terrains	404 248	24 000		428 248
– Constructions sur sol propre	450 900			450 900
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 027 436	224 493		8 251 930
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 872	1 583		13 456
– Installations générales, agencements aménagements divers	2 858 289	164 754	326 636	2 696 407
– Matériel de transport	99 250		22 017	77 234
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 816	10 000		50 816
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 892 812	424 831	348 653	11 968 990
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	43 492 780	1 245 448	16 060	44 722 168
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	43 518	6 494	70	49 942
Immobilisations financières	43 536 298	1 251 942	16 130	44 772 110
ACTIF IMMOBILISE	57 150 732	1 906 773	364 783	58 692 723

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	230 000	424 831	1 251 942	1 906 773
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	230 000	424 831	1 251 942	1 906 773
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		348 653	16 130	364 783
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		348 653	16 130	364 783

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

	31/08/2021
Éléments achetés	472 592
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	472 592

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 000			60 000
Immobilisations incorporelles	60 000			60 000
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	2 036 452	170 886		2 207 338
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 483 522	210 925		3 694 447
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 299	1 809		9 108
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 023 386	107 034		1 130 420
– Matériel de transport	1 175 797	11 208	16 421	1 170 584
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	347 872	28 842	326 636	50 078
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 074 328	530 704	343 057	8 261 975
ACTIF IMMOBILISE	8 134 328	530 704	343 057	8 321 975

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 91 139 079 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	49 942		49 942
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 000	35 000	
Autres	90 976 781	2 938 538	88 038 243
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	77 356	77 356	
Total	91 139 079	3 050 894	88 088 185
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

NOTES SUR LE BILAN

Produits à recevoir

	Montant
FSSEUR, AVOIRS A RECEVOIR	14 339
C/C FLIXLAVE	624 832
C/C SCI CHANTEBISE	186 801
C/C SARL LA BELLE ETOILE	73 627
C/C SCI LES TISSERANDS	4 673
C/C SCI VIAL	267 480
C/C SCI CARNOT	31 259
C/C SCI ANICET	2 957 842
C/C SCI GELIFS	35 244
C/C SCI LIDAVION	17 580
C/C SCI RONCQ	192 923
C/C SCI PRC	420 773
C/C SCI JACOBINS CAILLOUX	584 798
C/C SCI AUXIDIS	406 104
C/C CHADUN	6 715 614
C/C SCI MAREST	192 678
C/C SCI WD MAROM	46 092
C/C SCI AVISO	837 399
C/C SCI SAINT SULPICE	582 842
C/C SCI CRD	1 801 569
C/C SCI EMO	1 634 075
C/C SCI LAIGNEVILLE	100 176
C/C SCI IMMO-FLIX	235 277
C/C SCI BACO	446 240
C/C SCI DOUMER	923 919
C/C SCI VICTOR	713 326
C/C SCI MAIL DES COPISTES	1 136 367
C/C IS SCI 5 R. DES JACOB	931 817
C/C SCI ALBAN	433 794
C/C SARL SAWIADE	6 394
C/C IS EURL GLITEX	30 008
C/C SCI BASLY	795 073
C/C SCI SOLFERINO	1 192 052
C/C SCI BFX	179 500
C/C SCI ERIDAN	169 273
C/C SCI TREME	3 182 725
C/C SARL MTB	6 919 536
C/C SCI L ESTEREL	51 924
C/C SVI FINANCES	15 000
C/C IS LONGUEVILLE	219 260
C/C SCI ROYAL PARADIS	3 918 697
C/C SNC HONORE	761 868
C/C SCI NEUFCHATEL	174 212
C/C DUNE FLEURIE	150 000
C/C SCI GRAND PLACE	3 050 049
DIVERS, PDTS A RECEVOIR	1 671 271
Total	45 036 300

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 006 340,00 Euros décomposé en 118 020 titres d'une valeur nominale de 17,00 Euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	204 137			204 137
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	204 137			204 137
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 76 629 161 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	9 337 831	32 830	9 305 001	
– à plus de 1 an à l'origine	39 579 285	9 299 426	26 522 053	3 757 806
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	38 520	38 520		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	422 264	422 264		
Dettes fiscales et sociales	384 861	384 861		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	26 837 168	735 401		26 101 766
Produits constatés d'avance	29 233	29 233		
Total	76 629 161	10 942 535	35 827 054	29 859 573
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 868 060			
(**) Dont envers les associés	21 304 358			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
FSSEURS, FACT NON PARV	21 574
INTERETS COURUS SUR EMPTS	31 068
C/C SCI DU MAIL	24 521
C/C SCI LONGUEVILLE	247 704
C/C SCI 24 ANDELYS	129 889
C/C SCI 7 RUE H.DUMUIN	34 763
C/C SCI SECLIN 32	154 287
C/C SCI MARSAN	59 240
C/C SARL VFC	958
C/C SCI ANGERS	445 430
C/C SCI CAMROSE	3 023 788
C/C SCI MOULIN	75 693
C/C SCI VENANT	644 223
C/C SCI BOURSE	3 776 269
C/C SCI GAMBETTA	1 150
DETTES PROV/CONGES DUS	25 778
CHARGES SOCIALES / C.P.	10 310
ETAT, CHARGES A PAYER	64 162
DIVERS, CHARGES A PAYER	75 047
Total	8 845 852

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVCE	77 356		
Total	77 356		

NOTES SUR LE BILAN

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PDTS CONSTATES D AVANCE	29 233		
Total	29 233		

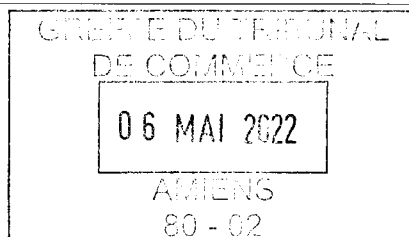
654, rue Roger Salengro

80450 CAMON

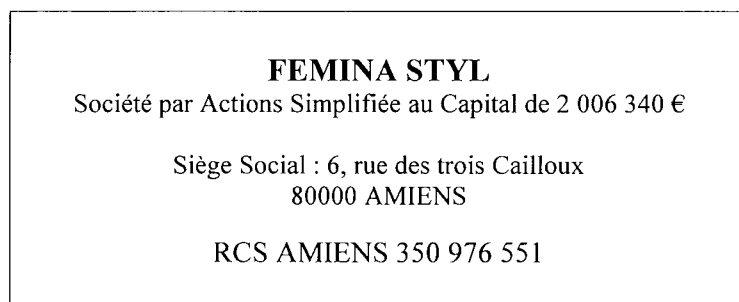
Téléphone : 03 22 46 17 41

Télécopie : 03 22 47 38 98

E-mail : stephane.rouas@polarisconseil.com



Sur rendez vous

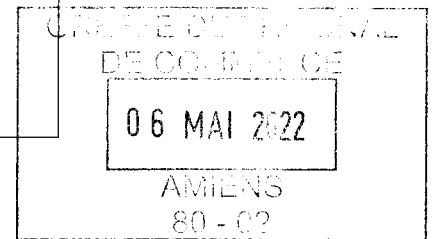


RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

FEMINA STYL
Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 006 340 €
Siège Social : 6, rue des trois Cailloux
80000 AMIENS
RCS AMIENS 350 976 551



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FEMINA STYL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

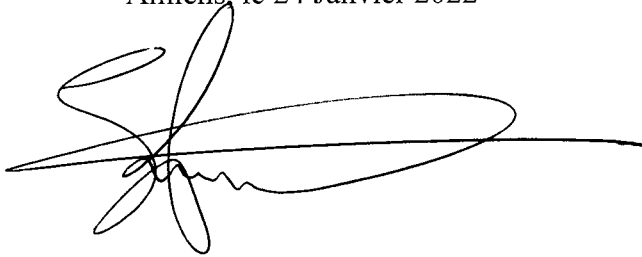
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 24 Janvier 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Commissaire aux Comptes

ACDG

Stéphane ROUAS